

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 19 décembre 2022 à 16 h 50, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

22-12-801

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

22-12-802

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

Ont voté en faveur : Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

22-12-803

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2022

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 12 décembre 2022, au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la Ville, tenue le 12 décembre 2022.

Ont voté en faveur : Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

22-12-804

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA VILLE POUR 2023

CONSIDÉRANT la présentation, par le maire, du budget d'opération de la Ville pour son exercice financier 2023;

EN CONSÉQUENCE, que le budget d'opération de la Ville pour son exercice financier 2023, totalisant 32 039 260 \$, soit adopté tel que présenté.

REVENUS	Ville 2022	Agglo 2022	Ville 2023	Agglo 2023
Taxes	19 240 240 \$	78 000 \$	20 061 520 \$	78 000 \$
Paiements tenant lieu de taxes	2 181 140 \$	- \$	2 173 440 \$	-
Quotes-parts	- \$	1 889 760 \$	-	1 959 330 \$
Transferts	754 420 \$	- \$	1 299 220 \$	-
Services rendus	1 414 150 \$	31 240 \$	1 446 740 \$	31 850 \$
Imposition de droits	618 010 \$	- \$	637 810 \$	-
Amendes et pénalités	277 000 \$	- \$	305 500 \$	-
Intérêts	213 000 \$	- \$	228 000 \$	-
Autres revenus	10 000 \$	35 560 \$	10 000 \$	46 040 \$
Sous-total des revenus:	24 707 960 \$	2 034 560 \$	26 162 230 \$	2 115 220 \$
Conciliation à des fins fiscales				
Immobilisations - amortissement	5 133 680 \$	286 150 \$	5 339 260 \$	275 620 \$
Affectations aux activités de fonctionnement	166 640 \$	3 000 \$	537 770 \$	-
TOTAL DES REVENUS ET CONCILIATION À DES FINS FISCALES:	30 008 280 \$	2 323 710 \$	32 039 260 \$	2 390 840 \$

CHARGES	Ville 2022	Agglo 2022	Ville 2023	Agglo 2023
Administration générale	4 230 110 \$	306 030 \$	4 377 270 \$	318 250 \$
Sécurité publique	3 460 370 \$	1 377 210 \$	3 664 670 \$	1 444 200 \$
Transport	6 630 240 \$	80 700 \$	7 383 920 \$	87 850 \$
Hygiène du milieu	6 065 400 \$	- \$	6 287 480 \$	-
Santé et bien-être	91 830 \$	85 550 \$	87 250 \$	78 050 \$
Aménagement - urbanisme et développement	1 457 880 \$	140 060 \$	1 489 130 \$	104 960 \$
Loisirs et culture	5 316 990 \$	71 020 \$	5 555 080 \$	72 910 \$
Frais de financement	647 970 \$	55 950 \$	1 077 790 \$	65 690 \$
Sous-total des charges:	27 900 790 \$	2 080 520 \$	29 922 590 \$	2 171 910 \$
Conciliation à des fins fiscales				
Financement - remboursement de la dette à long terme	1 807 420 \$	220 400 \$	1 815 390 \$	197 100 \$
Affectations				
Transferts aux activités d'investissement	- \$	- \$	-	-
Remboursement – fonds de roulement	300 070 \$	22 790 \$	301 280 \$	21 830 \$
Fonds réservés – carrières et sablières	- \$	- \$	-	-
TOTAL DES CHARGES ET CONCILIATION À DES FINS FISCALES:	30 008 280 \$	2 323 710 \$	32 039 260 \$	2 390 840 \$

Ont voté en faveur : Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

22-12-805

ADOPTION DU PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE LA VILLE POUR LES ANNÉES 2023, 2024 ET 2025

Que le Conseil municipal adopte, selon les objets, montants et modalités du projet déposé, son programme des dépenses en immobilisations de la Ville pour les années 2023, 2024 et 2025 pour la somme totale de 48 393 370 \$ répartie annuellement comme suit :

Pour l'année 2023 : 14 161 370 \$

Pour l'année 2024 : 13 279 500 \$

Pour l'année 2025 : 20 952 500 \$

Ont voté en faveur : Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

22-12-806

LEVÉE DE LA SÉANCE

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire